

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 9 juin 2006 – 18h30

COMPTE RENDU

**1 – Approbation du procès verbal de la dernière séance.**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 13 avril 2006.

**2 – Point sur les travaux.**

- *Chantier en cours :*

*Chapelle ND de la Clarté :* la charpente va prochainement être démontée pour être restaurée dans les ateliers de l'entreprise PERRAULT.

*Aménagement du préau du Gourandel :* le chantier suit son cours normalement et la livraison est prévue pour la rentrée 2006.

*Vestiaires au complexe sportif du Scaouët :* le chantier a pris un peu de retard en raison du manque d'effectif du plaquiste.

**3 – Administration générale.**

- *Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de BAUD*

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de BAUD.

- *Atelier-relais n° 4 – renouvellement du bail.*

Le maire est autorisé à signer une nouvelle convention de location avec la société IME OUEST jusqu'au 30 juin 2008 pour le même montant de loyer (850 €/mois).

- *Tarif mini-camp-centre de loisirs et tickets sports.*

Les tarifs suivants sont adoptés par le conseil municipal :

- mini-camp CLSH Brandivy : 110 €
- mini-camp tickets sports : 110 €
- stage danse : 20 €/enfant

- *Spectacle de Noël – Signature du contrat de représentation*

Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de représentation du spectacle de Noël avec la compagnie du Manège de Guingamp (22) pour un montant de 568 € et à solliciter une subvention du Conseil Général du Morbihan (50 % du coût du spectacle).

#### **4 – Finances.**

- *Participation au fonctionnement des écoles privées – coût de revient d'un élève.*

La commission des affaires scolaires qui s'est réunie le mercredi 7 juin propose de fixer le montant à retenir à la somme de 214,35 € à laquelle s'ajoute 14,87 € de frais de secrétariat soit un montant total de 229,22 € par élève.

Madame Marie-Pierre OFFREDO soumet au conseil municipal la possibilité de faire passer le forfait « eau » de 180 € à 200 €, en raison du nombre de plus en plus important d'élève : le conseil municipal accepte, ce qui porte le montant définitif à retenir à 229,34 €.

- *Acquisition d'ouvrages pour la bibliothèque. Demande de subvention.*

Le maire est autorisé à solliciter une subvention au Conseil Général du Morbihan pour l'achat de livres, périodiques et documents multimédia pour la bibliothèque.

- *Machine à affranchir – participation du Cartopole.*

Le conseil municipal autorise le maire à émettre un titre de 817,70 € pour les frais d'affranchissement du Cartopole.

#### **5 – Personnel communal.**

- *Contrat d'apprentissage – signature des conventions.*

Le maire est autorisé à accomplir toutes les démarches relatives au recrutement d'apprentis et à signer le ou les contrats d'apprentissage à intervenir.

- *Indemnité d'astreinte.*

Le conseil municipal décide de mettre en place des indemnités d'astreintes pour les agents concernés par des interventions techniques durant le week-end.

- *Modification du tableau des effectifs.*

Le tableau des effectifs est modifié par la création d'un poste d'agent du patrimoine (35 h 00) et par la création d'un poste d'agent des services techniques (secteur scolaire et péri-scolaire à 28 h 00).

#### **6 – Urbanisme et affaires foncières.**

- *Futur centre médico-social – cession du terrain.*

Le conseil municipal décide de céder gratuitement une emprise de 1 361 m<sup>2</sup> de terrain au Conseil Général du Morbihan pour la construction du futur centre médico-social.

#### **7 – Questions diverses.**

- *Convention BAFA*

Le maire est autorisé à signer une convention avec les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CMEA) pour la prise en charge à hauteur de 50 % du stage de perfectionnement du BAFA - Directeur (coût total du stage : 421 €).

- *Décision modificatives*

Afin de réajuster des comptes insuffisamment approvisionnés le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 du budget assainissement (créances irrécouvrables à compenser en crédit).

- *Convention avec la SARL HEPTAFOR.*

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention d'occupation temporaire (1 jour par semaine) avec la SARL HEPTAFOR dont l'objet est d'aider, en partenariat avec l'ANPE, les demandeurs d'emplois dans leurs recherches.

- *Convention d'utilisation des équipements sportifs*

Le maire est autorisé à signer les avenants à la convention d'utilisation des équipements sportifs communaux avec les collègues ND de la Clarté et Mathurin Martin.

- *SCOT de Lorient*

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Lorient, la commune de BAUD. étant consultée en qualité de commune voisine.